

La Lettre de l'AMGe



SOMMAIRE

1-3	Editorial
3	Un impératif : la sécurité au travail
4	Election Président(e) de l'AMGe
4-6	Mise à jour de la Charte interprofessionnalité de l'ASSM
6-9	Aspects juridiques de la téléconsultation
10-11	Du retard à rattraper en matière de santé des médecins
11-15	Candidatures
17	Mutations
17	Changements d'adresses
17	Décès
19	Petites annonces

Incertitudes

Lorsque l'on évoque le proche avenir, les interrogations sont nombreuses et les réponses rares. Que l'on parle de la santé, de l'économie, du social, des entreprises, des individus, des plus faibles, des plus exposés, personne n'a la capacité de prédire de quoi sera fait demain. Si la société dans son ensemble a été bouleversée, chahutée, mise sans dessus-dessus depuis quelques mois, ce sont surtout les perspectives qui manquent. Les derniers mois de l'année correspondent à une période frénétique où l'attente du Nouvel An reste la promesse d'un renouveau. Le passage de 2020 à 2021 fera exception tant l'inconnue est devenue la règle. Cette crise ne semble avoir aucune fin, aucun terme. Ce serait tellement aisé de savoir, de connaître la deadline, cette ligne qui signifierait, comme le dernier jour des vacances, le retour à la normalité du quotidien. Il faut prévoir, essayer de comprendre, prendre les devants, organiser pour demain.

Le monde de la santé aura été exposé frontalement aux conséquences de la pandémie. La crise nous a imposé de revoir l'ensemble de nos critères professionnels en termes d'organisation du monde hospitalier, des services d'urgences, de prise en charge du patient en ambulatoire et à son domicile, des équilibres publics-privés, de l'interprofessionnalité, de la formation. Nous avons beaucoup appris, mais sommes-nous prêts pour la deuxième vague et les suivantes ? Il y a tant d'incertitudes que cette question ne peut que rester sans réponse précise. Les effectifs augmentent, la mobilité et la souplesse professionnelles deviennent la règle, les formations s'accroissent et de nouvelles responsabilités sont attribuées. On ne reviendra pas en arrière, car comment expliquer à des collaboratrices et des collaborateurs que les attributions faites pendant la période de crise n'étaient



AMGe
association
des médecins
du canton
de Genève

Assemblée générale

L'assemblée générale statutaire d'automne se tiendra le mardi

17 novembre 2020 dès 18 h 30

La convocation vous parviendra en temps utile



Esprit d'entreprise

Les prestations de la Caisse des Médecins comprennent de nombreuses options, que vous pouvez combiner et utiliser selon vos besoins. Il en résulte un rapport coûts/bénéfices avantageux pour vous.

La Caisse des Médecins: une coopérative professionnelle à vos côtés

Ä K ÄRZTEKASSE
C M CAISSE DES MÉDECINS
CASSA DEI MEDICI

Conseil + service + logiciel +
formation = Caisse des Médecins

Caisse des Médecins
Société coopérative
Agence Genève-Valais
www.caisse-des-medecins.ch

que provisoires. Mieux travailler, tirer le meilleur des infrastructures et du matériel à disposition, accroître l'efficacité, raccourcir les temps décisionnels et les temps de séances en présentiel ou par télétravail auront fait partie des enseignements principaux. C'est surtout aux équipes, sur le terrain, qu'il faut penser. Depuis longtemps, le mot « pénurie » est avancé car les besoins calculés en personnel médical et paramédical montrent que la demande sera forte dans les prochaines années. C'était avant la pandémie, car elle met en lumière le manque de réserves de personnel potentiel au-delà des jeunes soignants en fin de formation ou ceux nouvellement à la retraite que l'on peut réincorporer dans les tournus afin de pouvoir faire face à la crise et à l'état de fatigue physique et psychique. Les prochains mois seront longs, car le souvenir douloureux des mois de mars et avril est présent et pèsera avec force sur le moral des soignantes et des soignants.

Il faut avoir la capacité en ces temps difficiles de voir loin. Vœux pieux diront certains, mais cela est tellement essentiel à la bonne suite de la prise en charge des patients. Une étude du Centre universitaire de médecine de premier recours des deux Bâle intitulée « *Workforce 2020 sur la médecine de base* » vient d'être publiée fin septembre par MFE Médecins de famille et

de l'enfance Suisse sur la pénurie de médecins de famille. Elle évoque une lueur d'espoir dès 2040 en avançant des améliorations sous la forme d'une augmentation des places de formation pré-et postgraduée, des stages en cabinet, de la collaboration interdisciplinaire, de l'interprofessionnalité, d'un attrait renforcé pour la profession de médecin de famille et de l'enfance ainsi que l'arrivée de nouveaux modèles de cabinet médical (les cabinets de groupe ont triplé ces dernières années et le cabinet individuel se raréfie) et de temps de travail qui permettent de prévoir un avenir meilleur malgré le nombre important de départs à la retraite prévus et la difficulté de trouver des successeurs. Il est rapporté que 56 % des médecins de famille exerçant aujourd'hui cesseront leur activité pour des raisons liées à l'âge dans les dix prochaines années. Bien évidemment, il faudra faire plus pour la médecine de base, véritable cœur de notre système de santé. Je ne peux que vous encourager à lire cette étude sous medecindefamille.ch étude Workforce.

Toutes les spécialités devraient avoir la capacité de se projeter vers l'avenir, même s'il reste incertain. La donne va complètement changer avec la planification du nombre de médecins par spécialité par canton ou par région, par le nombre de places de formation disponi-



My Viollier – L'App dédiée aux patients

Votre historique de laboratoire toujours sur vous



myviollier.ch



Check-liste
 Passeport ✓
 Licorne gonflable ✓
 Après-soleil ✓
 Masques hygiéniques ✓
 Désinfectant ✓
 My Viollier ✓



bles selon les spécialités, par le développement de l'interprofessionnalité, mais également par la concentration des pôles de compétences et du nombre de cabinets et centres médicaux.

Arriver à répondre aux incertitudes actuelles, à celles de demain et d'après-demain, voilà le challenge auquel

nous sommes confrontés. Pour nos patientes et patients, pour nos jeunes collègues, pour les étudiantes et étudiants en médecine et pour nous-mêmes.

Prévoir, c'est déjà agir.

Dr Michel Matter
Président de l'AMGe

Un impératif: la sécurité au travail

L'année 2020 restera longtemps dans la mémoire collective. A l'heure d'écrire ces lignes, nul ne sait comment et quand se terminera la crise sanitaire, sociale et économique liée au coronavirus. Tout a été bouleversé, chamboulé et les certitudes se sont envolées. Chacune et chacun est impacté dans sa vie professionnelle et dans sa vie privée. Les professionnels de la santé ont été chaleureusement applaudis pendant de nombreux soirs, comme une reconnaissance du travail considérable accompli. Nous n'oublierons pas leur volonté et leur détermination face à l'invisible ennemi. En première ligne face à la pandémie, les heures n'ont pas compté et beaucoup se sont vu attribuer de nouvelles tâches et ont dû s'adapter à leur nouvel environnement professionnel en raison de l'urgence sanitaire. La notion de sécurité au travail a pris une dimension plus importante.

Seule une vision interprofessionnelle permet de comprendre la réalité du terrain et les habitudes quotidiennes de chacune et de chacun.

Au jour d'aujourd'hui, le nombre de cas positifs augmente constamment et le nombre de dépistages ne va cesser de croître. La grippe saisonnière va arriver, seule inlassable certitude, avec la hausse des primes d'assurance-maladie et les feuilles mortes, de nos automnes, et avec elle une symptomatologie identique à celle du coronavirus. Une deuxième vague de la force de la première frapperait terriblement les équipes. Tout doit être organisé pour protéger physiquement et psychologiquement l'ensemble des professionnels de la santé et leurs administrations, que ce soit en milieu hospitalier, en ambulatoire ou dans les centres et les cabinets médicaux.

En janvier 2019, la FMH a été interpellée par plusieurs sociétés cantonales de médecine au sujet de la sécurité au travail. La demande, précise, consiste en la recherche d'une solution de branche au niveau national. Il est vrai que les exigences imposées par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au

travail nécessitent une réponse au niveau de l'ensemble des cabinets médicaux, sous une forme commune qui puisse répondre aux normes médicales de chaque canton. Les hôpitaux, membres de H+, possèdent déjà une solution de branche. Le département Prestations et développement professionnel, sur décision du Comité central de la FMH et sous l'égide de ma collaboratrice Mme Sonia Barbosa, dont je salue ici la haute qualité du travail effectué, s'est mis immédiatement au travail pour pouvoir concrétiser le projet de solution de branche pour les cabinets médicaux non seulement en termes professionnels, mais aussi pour répondre à la complexité et aux particularités de chaque domaine de spécialités en évitant les contraintes et les frais superflus. Un groupe interprofessionnel d'experts, représentatif des spécialités médico-chirurgicales et de toutes les régions du pays, a été mis sur pied. Seule une vision interprofessionnelle permet de comprendre et connaître au mieux la réalité du terrain, les habitudes et exigences quotidiennes de chacune et de chacun. La protection de la santé dans les cabinets médicaux tant pour le corps médical, paramédical, administratif que pour l'ensemble des patientes, des patients et de leurs proches, est essentielle.

La sécurité au travail est une priorité absolue tant sur le plan physique que psychique.

La crise liée au coronavirus aura eu l'effet d'un catalyseur et nous aura rappelé nos obligations légales nationales et cantonales. Pour toutes et pour tous, la solution de branche permettra de répondre à une évidence: la sécurité au travail est une priorité absolue tant sur le plan physique que psychique.

Dr Michel Matter
Président de l'AMGe
Vice-président de la FMH

Article paru dans le Bulletin des Médecins Suisses du 23 septembre 2020

Vos patients le consultent :
Pensez à consulter le site www.planetesante.ch

Election Président(e) de l'AMGe

Chers Membres,

Comme vous le savez, le second mandat de Michel Matter à la présidence de l'AMGe arrivera à son terme le 31 décembre 2021.

Ainsi, l'élection du (de la) prochain(e) Président(e) de notre association aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale d'automne qui se tiendra **le mardi 17 novembre 2020**.

M. Matter a fait part de sa disponibilité à poursuivre son activité à la tête de l'AMGe.

J'invite dès lors tous les membres intéressés à me faire parvenir leur dossier de candidature, qui devra notam-

ment comprendre un Curriculum détaillé et une lettre de motivation.

Les dossiers de candidature doivent être déposés en main propre, au secrétariat de l'AMGe, **au plus tard le vendredi 30 octobre 2020, 17 h 00**.

Restant à votre disposition pour tout complément d'informations, je vous prie d'agréer, chers Membres, mes salutations distinguées.

Antonio Pizzoferrato
Secrétaire général

Mise à jour de la Charte Interprofessionnalité de l'ASSM

Convaincue qu'une collaboration interprofessionnelle (CIP) réussie est de plus en plus un facteur de succès dans le système de santé, l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) encourage cette évolution de diverses manières. En 2014, elle a publié la Charte « Collaboration entre les professionnels de la santé », dont elle présente aujourd'hui une version actualisée, la Charte 2.0.

Depuis la publication de la Charte en 2014, de nombreux projets et initiatives de collaboration interprofessionnelle et de formation interprofessionnelle ont été lancés et mis en œuvre avec succès en Suisse. Afin de soutenir cette évolution réjouissante, un groupe de travail dirigé par la Prof. Manuela Eicher et le Dr Peter Berchtold a révisé la Charte et l'a adaptée aux nouvelles connaissances ainsi qu'à l'évolution des pratiques. La pandémie de Covid-19 a montré de manière éclatante que la collaboration interprofessionnelle est essentielle et doit être encouragée de manière différenciée en fonction du contexte.

La Charte s'adresse aux professionnels, aux associations et aux institutions du système de santé.

Comme la première version, la Charte 2.0 est le résultat d'un consensus. Il ne s'agit pas d'une directive, mais plutôt d'une déclaration d'intention ou d'une orientation destinée aux professionnels de la santé. Ainsi, le document décrit la compréhension actuelle de la CIP, énonce des principes, des éléments clés et les engagements de tous les participants pour une collaboration interprofessionnelle réussie. Il s'adresse aux professionnels, aux associations et aux institutions du système de santé.

Extrait de la Charte 2.0 : Éléments clés et engagements

- 1. Les personnes concernées et leurs proches sont associés à la collaboration interprofessionnelle en tant que partenaires.**



Proximos, le service pharmaceutique d'hospitalisation à domicile 7j/7 de Genève collabore avec toutes les infirmières, indépendantes ou en institution (imad, CSI, Presti-services, etc.). Notre laboratoire, répondant aux dernières normes, nous permet de préparer des médicaments aseptiques et cytostatiques.

>> Découvrez-le à la rubrique Présentation > Locaux > visite virtuelle 360° de notre site internet.

Nos nouveaux locaux se trouvent au cœur des soins à domicile genevois, dans le même immeuble que imad, la CSI et Genève Médecins.

Inscrivez-vous sur notre site pour recevoir la newsletter!

Av. Cardinal-Mermillod 36
CH-1227 Carouge

T +41 (0)22 420 64 80
F +41 (0)22 420 64 81

contact@proximos.ch
www.proximos.ch

1006983

Le cadre juridique en vigueur (en particulier le droit de la protection de l'adulte) exige le consentement éclairé des personnes concernées à toutes les mesures médicales. Les patientes et les patients ou, le cas échéant, leurs proches ont donc un rôle actif à jouer au sein du système de santé et participent aux décisions concernant le traitement et la prise en charge médicale. En tant qu'« experts de soi-même », ils peuvent, dans la mesure où ils en ont la capacité et la compétence, influencer la qualité des soins et le résultat global.

2. La collaboration interprofessionnelle vise l'intérêt des personnes concernées et de leurs proches.

La collaboration interprofessionnelle va de pair avec un surplus de travail pour tous les professionnels concernés. Celui-ci est justifié lorsque la qualité de la prise en charge peut être améliorée. A cet égard, les PREMs (Patient-Reported Experience Measures) et les PROMs (Patient-Reported Outcome Measures) peuvent s'avérer utiles; ils permettent d'accéder aux expériences des patients et à l'auto-évaluation de leur état de santé comme retour d'informations et possibilité d'amélioration des processus.

3. La prise de décision interprofessionnelle fait partie intégrante de la collaboration interprofessionnelle. Elle permet une prise en charge intégrative et est coordonnée dans ce sens.

Dans les situations cliniques complexes, la prise de décision conjointe est incontournable. L'accès plus intégratif à toutes les informations – par exemple grâce à des documents et des aides à la décision numériques – contribue à développer une compréhension commune de la situation d'un patient et de ses proches. Seule cette compréhension commune permet la planification et la mise en œuvre d'actions interprofessionnelles coordonnées.

4. La prise de responsabilité est orientée selon les besoins des patients et de leurs proches et selon les compétences professionnelles requises.

Les professionnels de la santé interviennent en fonction de leurs compétences et de leurs capacités et assument la responsabilité de leurs actes. La prise de responsabilité par différents professionnels de la santé exige plus d'organisation et des descriptions claires des rôles qui définissent le champ d'action.

5. La collaboration interprofessionnelle s'oriente selon le contexte du traitement et de la prise en charge.

La collaboration interprofessionnelle est une solution à des problèmes spécifiques au traitement et à la prise en charge et complète la pratique professionnelle. Elle peut revêtir une multitude de formes qui dépendent principalement du contexte des soins et du type de maladie ou de trouble. Ces différences doivent être prises en compte pour une collaboration interprofessionnelle concrète.

6. Les associations professionnelles encouragent une culture de la collaboration interprofessionnelle.

Les recommandations pratiques (sous forme de directives, par exemple), la formation, la recherche et les prises de position politiques encouragent le développement et donc la culture de la collaboration interprofessionnelle. Les associations professionnelles jouent un rôle important en organisant des manifestations communes, en se réunissant au sein de comités d'experts interprofessionnels et en coordonnant les processus de consultation au niveau interprofessionnel.

7. Une collaboration interprofessionnelle réussie est basée sur l'enseignement des compétences interprofessionnelles dans les formations prégraduée, postgraduée et continue.

La formation des professionnels de la santé prévoit la transmission des principaux éléments coopératifs. En complément aux enseignements spécifiques à chaque profession, des connaissances de base interprofessionnelles sont transmises à tous les professionnels de la santé dans des modules communs avec des séquences d'apprentissage interactives. Il s'agit, par exemple, de communication, d'éthique, d'économie et de politique de la santé ainsi que des principes de la collaboration interprofessionnelle tels que l'orientation sur le patient, l'identification des limites spécifiques à la profession ou l'amélioration de la coordination de la prise en charge. Dans le sens d'un apprentissage tout au long de la vie, tous les professionnels de la santé sont invités à participer régulièrement à des événements qui nourrissent la réflexion sur ces questions.

8. La collaboration interprofessionnelle va de pair avec une prise en charge et des traitements intégrés.

De nombreux facteurs qui favorisent une collaboration interprofessionnelle réussie contribuent en même temps au succès d'une prise en charge intégrée: communication ouverte, confiance et respect mutuels, connaissance de toutes les personnes impliquées dans le processus de soins et de leurs rôles, clarification des rapports de pouvoir et des pouvoirs de décision, environnement professionnel axé sur la collaboration, orientation systématique sur des soins centrés sur l'individu, etc.

9. L'encouragement de l'interprofessionnalité est une mission qui revient à la direction.

Les dirigeants des institutions de la santé sont responsables du changement de culture souhaité. Ils encouragent une culture de l'interprofessionnalité et la mettent en œuvre dans le cadre de leurs décisions stratégiques, financières et en matière de ressources humaines. Pour ce faire, ils exploitent au mieux les conditions juridiques, financières et tarifaires.

10. Les associations professionnelles s'engagent pour l'instauration de conditions cadres juridiques et d'incitations adaptées à la promotion de l'interprofessionnalité.

Aussi bien la formation prégraduée et postgraduée que la collaboration interprofessionnelle dans la pratique quotidienne devraient reposer sur des bases juridiques et être soutenues par des incita-

tions financières. On peut garantir ainsi que l'interprofessionnalité ne dépend pas uniquement de la bonne volonté des acteurs concernés. Les sessions de formations sont basées sur des données probantes et obéissent aux normes didactiques actuelles.

L'essentiel en bref :

- Une collaboration interprofessionnelle (CIP) réussie est considérée comme un facteur de succès dans le système de santé.
- Ces dernières années, de nombreux projets et initiatives ont été mis en œuvre en Suisse; la Charte 2.0 actualisée de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) est basée sur ces développements.
- Le document propose une orientation aux professionnels de la santé et constitue la base du virage culturel souhaité.
- Vous trouvez des informations détaillées sur ce thème sous assm.ch/interprofessionnalite

La Charte est disponible gratuitement sous forme de brochure imprimée en français, en allemand et en italien ou en ligne sous : assm.ch/recommandations

Valérie Clerc
Secrétaire générale de l'ASSM

*Article paru dans le Bulletin des Médecins Suisses du
23 septembre 2020*

Aspects juridiques de la téléconsultation

Il n'existe pas en Suisse de cadre légal spécifique à l'exercice de la télémedecine. Le médecin réalisant une téléconsultation doit ainsi respecter les principes généraux de l'exercice médical : apporter des soins en adéquation avec les recommandations professionnelles, délivrer à son patient une information claire, adaptée et complète, mais aussi respecter le secret médical. Le médecin, du fait notamment de la limitation des sens et de l'absence d'examen physique direct, doit garder un degré de prudence dans la pratique de consultations à distance. Il reste également responsable des données médicales échangées et il lui appartient d'utiliser une solution de télémedecine adaptée aux normes de sécurité et de confidentialité des données en vigueur.

Introduction

La crise sanitaire actuelle nous oblige à repenser l'organisation de notre système de soins. Les soignants sont confrontés à un double défi : prendre en charge les

sujets infectés par le nouveau coronavirus SARS-CoV-2 ou suspects de l'être tout en maintenant l'état de santé de la population et le suivi des patients chroniques en évitant de les exposer à un risque de contamination.

La protection des soignants est également devenue une priorité de santé publique. Aussi, en raison du risque de contagion que représente le contact physique entre le médecin et son patient, la télémedecine s'est imposée comme un outil indispensable pour le tri mais également pour le suivi des patients.

Dans l'état d'urgence lié à cette pandémie, nombreux sont les médecins de ville et les hôpitaux qui ont adopté la télémedecine sans s'être vraiment préparés ni informés sur le cadre juridique de cette pratique. Cet article présente un éclairage juridique pour tout médecin souhaitant pratiquer la téléconsultation au quotidien et rappelle les dernières recommandations de la Fédération des médecins suisses (FMH) en matière de télémedecine.

Quelles lois encadrent les actes de télémédecine en Suisse ?

Il n'existe pas en Suisse de disposition légale spécifique à l'exercice de la télémédecine. Cette pratique doit s'analyser au regard des règles usuelles du droit médical qui comprend les principes des droits privé, pénal et administratif ainsi que de la législation cantonale. Elles sont complétées par les règles déontologiques propres à la profession de médecin, les recommandations professionnelles et l'interprétation du droit par la doctrine et la jurisprudence. Sur le plan fédéral, la loi sur les professions médicales universitaires (LPMéd) pose les conditions d'accès à la pratique médicale en vue d'obtenir l'autorisation de pratiquer et les obligations qui en découlent pour le médecin, qui est soumis à surveillance cantonale et aux sanctions disciplinaires.¹

Pour la pratique en cabinet médical ou en clinique privée, la relation thérapeutique médecin-patient relève du droit privé et constitue, la plupart du temps, un contrat de mandat que l'on qualifie souvent de « contrat de soins ». ^{2,3} De ce contrat découlent plusieurs devoirs, dont l'obligation de diligence du médecin (exercice de la médecine avec soin et conscience professionnelle). Ce devoir implique le respect des règles de l'art médical et le devoir d'information. Ces dispositions sont complétées par d'autres lois comme dans le Code pénal, protégeant le patient contre toute divulgation de ses données de santé sans son accord⁴ (secret médical), la loi fédérale sur la protection des données,⁵ couvrant les mesures prises par le médecin pour le traitement du dossier et des données médicales du patient, et par les lois cantonales sur la santé publique.⁶ Enfin, dans un hôpital public, le patient nouera généralement un contrat avec l'hôpital et non directement avec le médecin.³

Comment respecter les règles de l'art médical en télémédecine ?

Les règles de l'art médical se définissent comme les « principes établis par la science médicale, généralement reconnus et admis, communément suivis et appliqués par les praticiens ». ⁷ Le médecin s'engage à prodiguer les soins adéquats, en accord avec les recommandations actuelles et les règles de l'art médical (Clinical Practice Guidelines). Le Code de déontologie de la FMH (Code FMH) pose les jalons des règles professionnelles pour les médecins et renvoie, par exemple, aux règles médico-éthiques de la Commission centrale d'éthique de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) (art. 18 Code FMH).⁸

Dans la situation exceptionnelle de crise sanitaire, où les connaissances scientifiques évoluent rapidement, il est du devoir du médecin de se tenir à jour des données

de la science et d'adapter ses soins aux recommandations en vigueur.⁹ Lors d'une téléconsultation, tout manquement aux règles de l'art médical ou omission d'informer proprement le patient sur le traitement à distance pourraient engager la responsabilité du médecin.¹⁰ Il s'agira pour celui-ci de s'assurer que tous conseils, diagnostics et prescriptions effectués à distance garantissent le même niveau de qualité pour le patient qu'au cabinet. Avec la dématérialisation et la multiplication des supports informatiques, la bonne tenue du dossier médical restera un élément central pour documenter la prise de décision.

Le médecin ne doit pas à son patient la guérison mais a l'obligation de faire tout son possible pour le soigner. En cas de doute, le médecin doit recommander à son patient de bénéficier d'un examen clinique au cabinet ou de se présenter aux urgences.

Quelles sont les limitations à l'exercice de la téléconsultation ?

Le degré de prudence dans l'exercice de la téléconsultation doit être examiné selon les conditions particulières liées à cet exercice : limitation des sens, absence d'examen clinique direct, aspects émotionnels différents, limites techniques pouvant induire une connexion instable avec Internet, qualité de son ou d'image limitant ou péjorant l'anamnèse, ou encore doute sur l'identité du patient. Ainsi, les difficultés de la téléconsultation et le degré de diligence du médecin dépendront du risque pour la santé du patient en fonction du type de conseils médicaux effectués à distance, du patient lui-même, de l'urgence ou du domaine de spécialité (médecine générale, psychiatrie, oto-rhino-laryngologie (ORL), dermatologie, etc.). Il s'agira également de pondérer le risque d'une téléconsultation selon l'outil utilisé (téléphone, vidéoconférence, e-mail, messagerie instantanée, etc.).¹¹

L'article 7 du Code FMH exclut les traitements médicaux de longue durée à distance exclusivement (environ 6 mois). Un tel traitement s'inscrivant uniquement à distance, en particulier au moyen de technologies impliquant un contact indirect, sans examen clinique pratiqué par le médecin lui-même ou le personnel soignant sous sa propre responsabilité, pourrait s'avérer contraire au Code FMH.⁸

Rappelons que l'on préconise au moins une année de pratique ainsi qu'une formation appropriée en télémédecine et que seul un médecin autorisé à pratiquer dans un canton peut pratiquer la télémédecine. Ce droit de pratique s'étend aux médecins assistants et aux personnels soignants, hospitaliers ou de ville, agissant sous l'entière responsabilité du médecin.

Comment respecter la confidentialité et la sécurité des données médicales ?

Le médecin est le garant des informations médicales qui lui sont confiées. Il se doit de les protéger de manière accrue puisqu'elles constituent des données sensibles (art. 3 de la loi fédérale sur la protection des données (LPD)). En cas d'utilisation de logiciels, d'applications mobiles et de solutions cloud, ces données médicales sont potentiellement accessibles par des tiers, souvent situés à l'étranger, lesquels ne sont aucunement soumis au secret professionnel.¹²⁻¹⁷ L'enjeu pour le médecin est de garantir le même niveau de sécurité et de confidentialité des données médicales tout en préservant les droits du patient lorsque celles-ci sont traitées par des tiers. Le médecin qui utilise de tels prestataires ou solutions tierces doit conclure un contrat avec ce « sous-traitant », ou accepter des conditions générales et une politique de confidentialité, respectant les principes de protection des données et garantissant le secret médical.

Depuis plusieurs années, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), ainsi que certains préposés cantonaux, ont publié des recommandations concernant la gestion du dossier médical, la sécurité au cabinet ainsi que le traitement de données médicales au moyen des nouvelles technologies.¹²⁻¹⁸ Tout récemment, le PFPDT s'est prononcé dans un feuillet thématique sur les bonnes pratiques de sécurité en lien avec les outils audio et de vidéoconférence, comme la FMH dans sa fiche d'information.¹⁸

Tenir à jour le dossier médical

La téléconsultation peut impliquer la transmission, l'échange et le stockage de données médicales, parfois automatiquement, en dehors du cabinet médical et sur de multiples supports. De ce fait, le médecin risque d'« éparpiller » les données de ses patients et compromettre la bonne tenue du dossier médical ainsi que la confidentialité. Photographies, prescriptions électroniques, rapports médicaux, données de laboratoire ou données administratives d'un patient se retrouvent alors en dehors d'un environnement contrôlé par le médecin, alors qu'il lui incombe d'en conserver la maîtrise en sa qualité de responsable du traitement des données patient. Lors d'une téléconsultation, le médecin devra s'organiser afin de regrouper, centraliser et transférer les données de ses patients au dossier médical avant de les supprimer des différents supports utilisés si ceux-ci ne servent pas à l'utilisation quotidienne du médecin ou engendrent un risque pour la sécurité ou le secret médical.

Les données médicales doivent-elles rester en Suisse ?

Selon le PFPDT, conserver les données médicales en Suisse serait le seul moyen de conserver la maîtrise sur les données médicales dans une juridiction qui garantit le droit des patients.¹³ Dans sa fiche d'information, la FMH précise que le médecin peut stocker des données médicales dans le cloud, le cas échéant, à l'étranger. Cette prise de position de la FMH nous paraît réaliste et pragmatique.¹¹ Néanmoins, en cas de transfert de données médicales en dehors de la Suisse, celui-ci ne devrait s'opérer que dans un pays assurant un niveau de protection adéquat des données personnelles. Notons que le respect du secret médical dépend du standard national : les tiers non-médecins tels les fournisseurs de service doivent garantir la confidentialité des données et cela même lorsque les données restent en Suisse. Il s'agira de toujours privilégier la sécurité et la confidentialité des données plutôt que l'utilisation d'une technologie innovante et attractive, le cas échéant, en passant un contrat de sous-traitance avec le tiers.

Respecter le choix éclairé du patient

Le médecin diligent veillera, en plus des soins, à recueillir le consentement du patient pour la téléconsultation. Pour que le consentement soit valable, le patient doit recevoir toute l'information nécessaire en lien avec la téléconsultation, qu'il s'agisse des outils utilisés, du lieu de stockage des données ou d'une éventuelle lacune pour la protection de ses droits (si le tiers ne peut pas s'engager à respecter le droit suisse). De plus, le consentement doit être libre et le patient ne devra pas être pénalisé en cas de refus. Avant toute téléconsultation, le médecin informera son patient, obtiendra son autorisation préalable exprès et la documentera par écrit.

Conclusion

Le droit suisse reconnaît la téléconsultation comme une pratique médicale à part entière. Le médecin réalisant une téléconsultation se doit de respecter les principes généraux de son exercice en tenant compte des spécificités de cette pratique. Il lui appartient d'exercer son art en vertu des données de la science, d'être transparent, de prodiguer à son patient une information claire et appropriée et d'être le gardien des données médicales qui lui sont confiées. De plus, le médecin devra toujours se demander s'il peut se passer d'un examen clinique tout en garantissant une prise en charge adaptée de son patient. Enfin, l'utilisation d'outils numériques

appropriés, efficaces, sécurisés, ainsi que la formation des soignants en matière de télémedecine sont les gages de téléconsultations de qualité dans le respect de la déontologie et des exigences légales.

Implications Pratiques

- *Il n'existe pas de texte juridique exclusivement consacré à la télémedecine.*
- *Le médecin réalisant une téléconsultation doit respecter les principes généraux de l'art médical : prodiguer des soins dans le respect des recommandations, informer son patient de façon claire et appropriée et être le gardien des données médicales qui lui sont confiées.*
- *Une attention particulière devra être portée aux outils numériques utilisés et à la limitation des sens et de l'examen clinique afin d'assurer au patient une prise en charge sécurisée et de qualité.*

Laure Percheron Vendevre,
Gabriel Avigdor,
Jean Gabriel Jeannot,
Sanae Mazouri-Karker

*Article paru dans la Revue Médicale Suisse du
16 septembre 2020*

- ¹ Conseil fédéral. Loi fédérale sur les professions médicales universitaires. RS 811.11. 23 juin 2006 [cité le 13 juillet 2020]. Disponible sur : www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20040265/index.html
- ² Conseil fédéral. Loi fédérale complétant le Code civil suisse (Livres cinquième : Droit des obligations). Art. 394ss. 30 mars 1911 [cité le 13 juillet 2020]. Disponible sur : www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19110009/index.html
- ³ Guilloid O, Erard F. Droit Médical. Bâle : Helbing Lichtenhahn, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel. 2020 :231.
- ⁴ Code pénal suisse (CP – RS 311.0). Art. 320-321 [cité le 13 juillet 2020]. 21 décembre 1937. Disponible sur : www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html
- ⁵ Loi fédérale sur la protection des données (LPD – RS 235.1). 19 juin 1992 [cité le 13 juillet 2020]. Disponible sur :

- ⁶ La loi genevoise sur la santé. 7 avril 2006 [cité le 13 juillet 2020]. Disponible sur : www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_K1_03.html
- ⁷ Arrêt du tribunal fédéral 133 III 121. 9 février 2007 [cité le 13 juillet 2020]. Disponible sur : relevancy.bger.ch/php/clir/http/index.php?highlight_docid=atf%3A%2F%2F133-III-121%3Ade&lang=de&type=show_document
- ⁸ Fédération des médecins suisses. Code de déontologie de la FMH [cité le 16 juillet 2020]. Disponible sur : www.fmh.ch/fr/index.cfm
- ⁹ Avigdor G. Télémedecine & droit : recommandations et bonnes pratiques. Mini-série juridique, Épisode 2. 16 mars 2020 [cité le 16 juillet 2020]. Disponible sur : www.datalex.ch/expertises/episode-2-telemedecine-droit/
- ¹⁰ Christinat R. Le procès en responsabilité civile médicale. Bâle: Helbing Lichtenhahn, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel; 2019 : p. 135 ss et 143 ss.
- ¹¹ Fédération des médecins suisses. Fiche d'information : la télémedecine pendant la pandémie de COVID-19. 30 juin 2020 [cité le 16 juillet 2020]. Disponible sur : www.fmh.ch/fr/themes/ehealth/telemedecine.cfm
- ¹² Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). La protection des données au cabinet médical [cité le 16 juillet 2020]. Disponible sur : www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-donnees/gesundheit/la-protection-des-donnees-aucabinet-medical.html
- ¹³ Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFDPT). Conservation de dossiers médicaux dans le nuage, 22e rapport d'activité du PFPDT. 2014 [cité le 16 juillet 2020]. Disponible sur : www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/documentation/rapports-d-activites/anciens-rapports/22e-rapport-d-activites-2014-2015/conservation-de-dossiers-medicaux-dans-le-nuage.html
- ¹⁴ Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFDPT). Protection des données dans le cadre de l'endiguement du coronavirus. 17 mars 2020 [cité le 16 juillet 2020]. Disponible sur : www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/actualites/aktuell_news.html#-1655443558
- ¹⁵ La sécurité des données dans un cabinet médical. 13e Rapport d'activité. 2005/2006 [cité le 16 juillet 2020]. Disponible sur : www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/documentation/rapports-d-activites/anciens-rapports/13e-rapport-d-activites-2005-2006/la-securite-des-donnees-dans-un-cabinet-medical.html
- ¹⁶ Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFDPT). Guide relatif au traitement des données personnelles dans le domaine médical. Juillet 2002 [cité le 16 juillet 2020]. Disponible sur : www.edoeb.admin.ch/dam/edoeb/fr/dokumente/2006/01/leitfaden_fuer_diebearbeitungvonpersonendateninmedizinischenbere.pdf.download.pdf/guide_pour_le_traitementdesdonneespersonnellesdansledomainemedic.pdf
- ¹⁷ Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFDPT). Données personnelles dans le domaine de la santé [cité le 16 juillet 2020]. Disponible sur : www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/protection-des-donnees/gesundheit.html
- ¹⁸ Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFDPT). Communiqué. 15 avril 2020 [cité le 16 juillet 2020]. Disponible sur : www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/actualites/aktuell_news.html#-1754298752



Fondée en 1984 à Genève, la Fiduciaire Gespower, affiliée à FMH Fiduciaire Services, offre un encadrement professionnel d'aide à la gestion de votre entreprise ou de votre cabinet médical, secteur dans lequel la fiduciaire est fortement impliquée.

Nos principaux services :

- Assistance lors de création / reprise de sociétés ou cabinets médicaux
- Conseils juridiques
- Business plan
- Bilans, fiscalité, gestion comptable de sociétés
- Transformation juridique de sociétés

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – Tél 058 822 07 00 – Fax 058 822 07 09 – fiduciaire@gespower.ch – www.gespower.ch

Du retard à rattraper en matière de santé des médecins

Avec son slogan « La santé des autres dépend de la nôtre » [1], le Programme d'aide aux médecins du Québec (PAMQ), mis en place en 1990, a très bien résumé l'un des aspects centraux de l'activité médicale. La santé des médecins représente un bien précieux et comporte des répercussions sur la qualité de la prise en charge des patients. Pourtant, tant dans le travail quotidien des médecins que dans les conditions-cadre régissant celui-ci, on est encore loin de tenir suffisamment compte de cette réalité.

Les médecins s'engagent au quotidien pour la santé de leurs patients, et il n'est pas rare que ce faisant, ils atteignent, voire dépassent leurs limites. Veiller au maintien de sa propre santé est toutefois autant un devoir et un droit pour les médecins que pour les autres catégories professionnelles. Dans sa version actualisée d'octobre 2017, la Déclaration de Genève oblige les médecins à veiller à leur propre santé. La traduction officielle française prévoit ainsi : « Je veillerai à ma propre santé, à mon bien-être et au maintien de ma formation afin de prodiguer des soins irréprochables » [2]. En Suisse, le maintien de la santé est ancré dans la législation. L'employeur est ainsi « tenu de donner toutes les directives et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé physique et psychique » [3].

Il apparaît toutefois que les exigences particulièrement élevées qui caractérisent le travail quotidien des médecins empêchent bon nombre d'entre eux de veiller à leur propre santé. L'autothérapie, l'autodiagnostic et un présentéisme marqué sont largement répandus, et sont liés à l'importante charge de travail et à l'impossibilité de compenser une absence. La Fondation pour la santé des médecins, en Allemagne, désigne les infections, le surmenage physique et psychique, les traumatismes, les addictions et le suicide comme les principaux facteurs de risques affectant les médecins [4]. Le manque d'attention à leur propre santé comporte des répercussions sur le bien-être des médecins. Lorsqu'ils tombent malades, ils tendent à le remarquer et à le traiter tard, et pas toujours de manière adéquate. Or, l'état de santé des médecins se répercute sur la qualité des soins aux patients. Une prise en charge efficace et de qualité dépend de l'état de santé et du niveau de satisfaction des médecins traitants [5].

Une des raisons expliquant les difficultés éprouvées par les médecins pour prendre soin de leur propre santé tient certainement au haut niveau d'exigence qu'ils entretiennent envers eux-mêmes, et auquel ils sont tenus: maîtriser aussi complètement que possible son domaine de spécialisation et éviter toute erreur de diag-

nostic ou de traitement tout en restant toujours à l'écoute de ses patients, et bien sûr faire tout cela de manière aussi économique et efficiente que possible. En parallèle, il faut aussi aménager sa vie privée de manière équilibrée et harmonieuse, prendre soin de son couple, élever des enfants, sans oublier le sport et les hobbies. Il n'est pas à la portée de tout le monde de gérer un tel agenda.

A terme, une telle surcharge peut engendrer une dynamique funeste, dont il sera difficile de ressortir. Le surmenage et la négligence à l'égard de sa propre santé finissent par se répercuter négativement sur la qualité du travail du praticien, alors même qu'il s'efforce par tous ses moyens d'assurer une prise en charge optimale pour ses patients. C'est là que le rêve et la réalité empruntent deux chemins bien différents. Et c'est là au plus tard – idéalement bien avant – que le médecin doit prendre conscience de son devoir et de son droit de prendre soin de sa santé, et des répercussions sur la qualité de son travail s'il ne le fait pas. Il faut intervenir ici à plusieurs niveaux à la fois.

Le nouveau catalogue d'objectifs d'apprentissage PROFILES pour le cursus d'études en médecine humaine, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, tient compte du problème [6]. Deux des objectifs généraux du catalogue se réfèrent expressément à la santé des médecins :

- GO 7.2 « Be aware of their own limits, and seek supervision when appropriate. »
- GO 7.9 « Allocate personal time and resources effectively in order to balance patient care, learning needs, and private activities outside the workplace, and to sustain their own health; recognize excessive stress; recognize their own substance misuse or personal illness in order to protect patients. »

En adaptant les objectifs du catalogue, ses concepteurs ont voulu mettre en place dès le stade des études un cadre mettant en relation la pratique clinique, la santé publique et l'éthique, et qui replace le travail du médecin dans un contexte répondant à la réalité vécue, selon une approche intégrative. Une telle approche entraîne une redéfinition des valeurs guidant la pratique médicale.

En tant qu'association professionnelle des médecins suisses, la FMH promeut elle aussi activement la santé de ses membres et a institué un groupe de travail interne chargé de coordonner plus étroitement les offres qu'elle propose dans le domaine de la santé des médecins et de leur donner davantage de visibilité vis-à-vis de l'extérieur (cf. tab. 1).

Offres destinées à promouvoir la santé des médecins

ReMed

Réseau de soutien ayant pour mission d'aider les médecins à traverser les situations de crise et à acquérir les connaissances et l'expérience nécessaires pour les prévenir. Le réseau opère une permanence joignable 24 h sur 24 : www.swiss-remed.ch

Coach my Career

Offre de mentoring intergénérationnelle visant à soutenir la relève dans la planification de sa formation postgraduée et de sa carrière.

Prevention for doctors

Cycle de manifestations destinées à sensibiliser les médecins à la gestion adéquate de la charge de stress inhérente à la pratique médicale. Direction du groupe de travail élargi chargé de la mise en œuvre de divers projets.

Développement professionnel

Analyse des besoins spécifiques de la relève médicale et suivi de l'évolution de la population de médecins dans le temps. Mise au point de nouvelles prestations destinées aux membres de la FMH.

Le cycle de manifestations « Médecins en bonne santé : des études à la retraite » a donné naissance à un groupe de travail constitué de représentants de diverses organisations médicales et d'autres organismes et groupements concernés : Swiss Medical Students Association (swimsa); Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAG); Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM); Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO);

Médecins de famille et de l'enfance Suisse (mfe); Jeunes médecins de famille suisses (JHaS); Fédération des médecins suisses (FMH). Ensemble, ces organismes mettent en œuvre divers projets destinés à promouvoir la santé des médecins. « Préserver sa santé n'est en aucun cas un luxe réservé à une élite professionnelle ou une sur-psychologisation de la pratique médicale, mais une condition sine qua non à une prise en charge optimale des patients » [7]. Des adaptations tant individuelles que structurelles sont nécessaires si nous voulons répondre aux besoins manifestes en la matière, et permettre aux médecins de se consacrer à leur art sans pour autant mettre en péril leur santé. Pour pouvoir exercer au plus haut niveau, le médecin doit aménager judicieusement son travail et veiller scrupuleusement à sa santé.

Linda Hadorna,
Barbara Weillb,
Carlos B. Quintoc

*Article paru dans le Bulletin des Médecins Suisses
du 16 septembre 2020*

Références

- 1 Programme d'aide aux médecins du Québec, <http://pamq.org/fr/> (consulté le 21.8.2020).
- 2 Association médicale mondiale, Déclaration de Genève, mise à jour lors de son assemblée générale d'octobre 2017 à Chicago.
- 3 OLT 3, art. 2: Principe.
- 4 Fondation Arztgesundheit (Allemagne): flyer « Geht's Ihnen noch gut? » (« Et vous, comment allez-vous? »).
Wallace JE, Lemaire JB, Ghali WA. Physician wellness: a missing quality indicator. *Lancet*. 2009;374:1714–21.
- 6 PROFILES, <https://www.profilesmed.ch/> (consulté le 21.8.2020).
- 7 Extrait de la revue médicale allemande KVSH Nordlicht aktuell 2008 (trad. FMH)

Candidatures à la qualité de membre actif



Candidatures à la qualité de membre actif (sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage ; le Conseil peut aussi exiger un parrainage ; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La Lettre de l'AMGe* ; dix jours après la parution de *La Lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMGe, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre la candidature qu'ils contestent au vote de l'Assemblée générale, art. 5, al. 1 à 5) :

Dr Maria Anna ANDREOU

Route de Malagnou 2, 1208 Genève

Née en 1984, nationalité grecque

Diplôme de médecin en 2010 en Grèce, reconnaissance en 2013

Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie en 2019 en Suisse

Après avoir suivi ses études en Grèce et obtenu son diplôme de médecin en 2012, elle a travaillé pendant 2 ans en tant que médecin interne psychiatre en Grèce.

Après son arrivée en Suisse en 2012, elle a suivi la formation de psychiatre psychothérapeute aux HUG. Actuellement elle est spécialiste en psychiatrie psychothérapie et s'installe en ville de Genève au mois de juillet 2020.

Dr Magdalena BEDNARZ NGANGA NSEKA

Emergences, Centre de psychothérapie

Rue Jean-François-Bartholomé 6, 1204 Genève

Née en 1978, nationalité polonaise

Diplôme de médecin en 2003 en Pologne, reconnaissance en 2006

Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie en 2019 en Suisse

Après avoir obtenu le diplôme de médecin en Pologne en 2003, elle est arrivée en Suisse en 2006, où elle a commencé une formation postgrade en psychiatrie et psychothérapie. Elle a travaillé à l'Hôpital de Delémont dans le Jura, en Valais, à l'Hôpital de Malévoz, et depuis 2010 aux HUG, dans les différents services de psychiatrie. Ayant obtenu le titre de spécialiste en 2019, elle a le projet de s'installer en ville de Genève en 2020.

Prof. Thierry Pierre Samuel BERNEY

HUG, département de chirurgie, rue Gabrielle-Perret-Gentil, 4, 1211 Genève 4

Né en 1957, nationalité suisse

Diplôme de médecin en 1987 en Suisse

Titres postgrades en chirurgie en 1996 et en chirurgie viscérale en 2006 en Suisse

Après avoir obtenu son diplôme de médecine à Genève en 1987, T. Berney a effectué sa formation en Suisse, en Belgique et aux Etats-Unis, où il s'est spécialisé en chirurgie viscérale et en transplantation. spécialiste FMH en chirurgie viscérale, il est professeur à la faculté de médecine de l'UNIGE, et chef du service de transplantation des HUG depuis septembre 2015.

Dr Eleni CHARITONIDI

Chemin du Nant-de-Crève-Cœur 24, 1290 Versoix

Née en 1986, nationalité grecque

Diplôme de médecin en Grèce en 2010, reconnaissance en 2012

Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie en Suisse en 2017

Après avoir complété sa formation prégraduée à la faculté de médecine de l'Université de Crète en Grèce, elle obtient son diplôme de médecin en 2010. La même année, elle débute sa formation post-graduée en psychiatrie & psychothérapie au CHUV. Elle poursuit son cursus aux HUG, et en 2014, elle est promue à la fonction de cheffe de clinique. En 2016, elle obtient le grade du Docteur en médecine à la faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne. Suite à l'obtention du titre de spécialiste FMH en 2017, elle est nommée médecin cadre supérieur aux HUG. Au-delà des aspects cliniques, elle est fortement intéressée par le domaine de l'économie de la santé et la médecine des assurances, raison pour laquelle elle s'investit à l'obtention d'un master en sciences (MSc) à la politique de la santé en 2018. Elle fonctionnera en tant que médecin-conseil pour l'office de l'assurance invalidité et en parallèle se lancera en pratique privée à partir de juin 2020.

Dr Mickael Olivier Patrick CHEVALLAY

HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 4

Né en 1988, nationalité franco-suisse

Diplôme de médecin 2012 en Suisse

Titre postgrade en chirurgie en 2020 en Suisse

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2012, il a travaillé pendant 3 ans à l'Hôpital cantonal de Fribourg. Il est ensuite revenu 3 ans comme médecin interne dans le service de chirurgie viscérale aux HUG puis comme chef de clinique à Neuchâtel. Actuellement spécialiste en chirurgie générale, il travaille comme chef de clinique aux HUG depuis juin 2020.

Dr Elise DAVOINE

Clinique de Carouge, avenue Cardinal-Mermillod 1, 1227 Carouge

Née en 1985, nationalité française

Diplôme de médecin en 2011 en France, reconnaissance en 2012

Titre postgrade en Neurologie en 2018 en Suisse

Après avoir suivi ses études à Grenoble et obtenu son diplôme de médecin en 2010, elle a suivi une formation de neurologue aux HUG où elle devient cheffe de clinique. Elle s'intéresse particulièrement à l'ElectroNeuroMyographie (certificat en 2018) et au migraines (DIU en 2016). Elle s'installe à Carouge, dans le canton de Genève en octobre 2020.

Dr Ana Rita FORTE MARQUES

Cabinet médical du Corbusier, rue Le-Corbusier 18-20, 1208 Genève

Née en 1986, nationalité luso-suisse

Diplôme de médecin en 2011 en Suisse

Titre postgrade de médecine interne générale en 2017 en Suisse

Après avoir suivi ses études Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2011, elle a effectué sa formation en médecine interne hospitalière à l'Hôpital de Nyon, puis aux HUG, où elle termine finalement sa formation en médecine ambulatoire. Elle obtient le titre de spécialiste FMH en médecine interne générale en 2017 ; suite à cela, elle continue à exercer en tant que cheffe de clinique dans le service de médecine de premiers recours des HUG. Elle s'installe finalement au sein du Cabinet médical du Corbusier en 2020 et poursuit en parallèle une activité clinique aux urgences de la Clinique des Grangettes.

Dr Mélanie GIVAUDAN

Hôpital Beau-Séjour, avenue de Beau-Séjour, 1206 Genève

Née en 1984, nationalité française

Diplôme de médecin en 2012 en Belgique, reconnaissance en 2014
Titre postgrade en Médecine interne générale en 2017 en Suisse

Après avoir suivi ses études de médecine à Bruxelles et obtenu son diplôme en 2011, elle poursuit sa formation dans les hôpitaux de Bruxelles puis aux HUG et obtient le titre de spécialiste en médecine interne générale en 2017. Elle travaille comme cheffe de clinique au SMPR et au SMIR de Beau-Séjour, puis s'installe en ville de Genève en septembre 2020 en tant que médecin généraliste.

Dr Stefano GUGLIELMI

Place de Cornavin 18, 1201 Genève
Né en 1982, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2009 en Suisse
Titre postgrade en médecine interne générale et gastroentérologie respectivement en 2015 et 2019

Après effectué ses études de médecine à Genève et obtenu son diplôme en 2009. Il a suivi sa formation de médecine interne générale entre l'hôpital de la Chaux-de-Fonds, le CHUV, les HUG et il obtient le FMH en 2015. Par la suite, il a entrepris une formation en gastroentérologie aux HUG dont il a obtenu le FMH en 2019. Actuellement il travaille comme chef de clinique en gastro-entérologie aux HUG. Il s'installe en association avec la Dre Fabrizia D'Angelo à Genève. Ceci dès février 2021.

Dr Sophie Françoise Stéphanie GUILLOT

Cité Générations, route de Chancy 98, 1213 Onex
Née en 1987, nationalité franco-suisse
Diplôme de médecin 2013 en Suisse
Titre postgrade de pédiatrie en 2019 en Suisse

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2013, elle a effectué sa formation de pédiatre dans différents hôpitaux en Suisse, d'abord à Payerne, puis à Sion et a finalement terminé sa formation hospitalière aux HUG. Elle a ensuite parfait sa formation avec un an d'assistantat en cabinet de pédiatrie à la Clinique et permanence d'Onex. Actuellement spécialiste en pédiatrie, elle s'installera en ville de Genève en novembre 2020.

Dr Ahmad HAYDAR

Chemin Beau-Soleil 12, 1206 Genève
Né en 1983, nationalité ivoirienne
Diplôme de médecin en 2014 en Suisse
Titre postgrade en Gynécologie et obstétrique 2017 en Suisse

Après avoir effectué ses études de médecine à Abidjan puis Bruxelles, il obtient son doctorat en médecine en 2008. Il démarre son internat en gynécologie-obstétrique à Abidjan, Paris puis dans les hôpitaux suisses de 2009 à 2015. Il obtient le diplôme fédéral Suisse en 2014 puis

devient chef de clinique en 2016 au CHUV et décroche le FMH en gynécologie-obstétrique. Il effectue ensuite un fellowship d'une année en Irlande et devient senior consultant dans la plus grande maternité d'Europe (Dublin). De retour en Suisse, il exerce comme chef de clinique superviseur en salle d'accouchement aux HUG et reprendra l'activité indépendante du Dr Jean-François Huber en septembre 2020.

Dr Deborah KATZ

Centre médical de Lancy, route de Chancy 59c,
1213 Petit-Lancy
Née en 1982, nationalité Suisse
Diplôme de médecin en 2010 en Suisse
Titre postgrade de gynécologie et obstétrique en 2018 en Suisse

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2010, elle s'est formée en gynécologie et obstétrique à Genève aux HUG. Suite à l'obtention de son diplôme de spécialiste en 2018, elle travaille durant 2 ans comme cheffe de clinique à l'Hôpital intercantonal de la Broye, à Payerne. Elle prévoit de rejoindre le Centre médical de Lancy en vue d'une pratique en gynécologie médicale et obstétrique.

Dr Séverine LÜTHI

Route des Epinettes 19, 1227 Acacias
Née en 1986, nationalité suisse
Diplôme fédéral de médecin en Suisse en 2012
Titre postgrade en médecine interne générale en 2020

Après avoir effectué ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2012, elle a suivi une formation en médecine interne hospitalière et ambulatoire à Genève, puis au sein de la PMU de Lausanne. Elle a également exercé comme médecin assistant en cabinet sur Moudon, avant de terminer sa formation au sein de la Clinique et permanence d'Onex. Elle obtient son titre de spécialiste en médecine interne générale en 2020 et s'installera en cabinet au Centre médical des Acacias dès septembre 2020.

Dr Francesco Chivit MEACH

HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève
Dès le 1.1.2021, rue du Conseil-Général 11, 1205 Genève
Né en 1982, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2009 en Suisse
Titre postgrade en 2016 en médecine interne générale en Suisse

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecine en 2009, il a suivi sa formation postgraduée à l'Hôpital du Valais et aux HUG. Spécialiste en médecine interne générale depuis décembre 2016, il s'installera dans le quartier de Plainpalais dès janvier 2021.

Dr Stefan Paul MÖNIG

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Né en 1963, nationalité allemande

Diplôme de médecin en Allemagne en 1992, reconnaissance en 2013

Titre postgrade en chirurgie en Allemagne en 1998, reconnaissance en 2013

Après avoir suivi ses études en Allemagne et obtenu son diplôme de médecine en 1992, Professeur en chirurgie, médecin responsable de la chirurgie œsophagienne et de l'estomac à Cologne (centre d'excellence de la société allemande de chirurgie générale et viscérale) depuis 2010, il est venu à Genève en 2016 aux HUG comme médecin adjoint agréé. Responsable de la chirurgie œsogastrique au service de chirurgie viscérale, HUG.

Dr Braulio MORA

Route de la Chapelle 17, 1212 Grand-Lancy

Né le 1981, nationalité suisse

Diplôme de médecin en 2007 en Suisse

Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie en 2019 en Suisse

Après avoir effectué ses études à Lausanne, il a effectué trois ans de recherche au sein de l'institut de pathologie à Lausanne autour des biais cognitifs dans le diagnostic microscopique dans les tumeurs de la prostate et du sein. A ensuite entamé sa formation de psychiatrie et psychothérapie à Genève et est devenu chef de clinique en 2016. Après son année somatique, effectuée en alcoologie au CHUV, il a obtenu son FMH en septembre 2019. Il travaille actuellement comme chef d'unité au Centre les Toises à Lausanne. Il prévoit s'installer au Grand-Lancy dès le printemps 2020.

Dr Maria Cristina PATRU

Route de la Chapelle 17, 1212 Grand-Lancy

Née en 1967, nationalité française

Diplômée de médecin en 2003, reconnaissance en 2014

Titre postgrade en neurochirurgie en France en 2003

Deuxième titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie en 2020

Après des études de médecine, un master en neurosciences et obtention du titre de neurochirurgien en 2001 en France, elle y a travaillé jusqu'en 2011. Ensuite elle a fait une deuxième spécialisation en psychiatrie psychothérapie aux HUG et est installée comme psychiatre psychothérapeute en ville, à Genève, depuis avril 2020.

Dr Ivana PETRESKA

HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève et

Clinique de la Colline, avenue de Beau-Séjour 6,

1206 Genève.

Née en 1984, nationalité suisse

Diplôme de médecin 2010 en Suisse

Titre de postgrade en médecine interne générale en 2016 en Suisse

Après avoir terminé ses études à Genève en 2010, elle a suivi une formation post-graduée en médecine interne générale à l'Hôpital de Morges pendant deux ans, puis aux HUG pendant 2 ans. Pour perfectionner encore sa formation, elle a décidé d'effectuer sa 5^e année à l'Hôpital d'Erasmus à Bruxelles. Elle a obtenu son titre de spécialiste FMH en 2015. De retour à Genève, elle se tourne vers la médecine d'urgence et occupe la place de médecin cheffe de clinique aux urgences des HUG à Genève depuis 2015. Actuellement, elle exerce comme médecin cadre à 50 % aux urgences de la Clinique de la Colline et poursuit une activité de 50 % comme cheffe de clinique aux urgences de HUG.

Dr Karolina POLCHLOPEK BLASIAK

Cliniques des Grangettes, chemin des Grangettes 7,

1224 Chêne-Bougeries

Née en 1979, nationalité polonaise

Diplôme de médecin 2005 en Pologne, reconnaissance en 2007

Titre postgrade en 2018 de médecine interne générale et Hématologie en Suisse

Après avoir suivie ses études à Cracovie en Pologne et obtenue son diplôme de médecin en 1995, est arrivée en Suisse et suivie une formation à l'Hôpital de Sion puis aux HUG. Actuellement spécialiste en hématologie et médecine interne générale, elle sera installée aux cliniques des Grangettes à partir de novembre 2020.

Dr Evangelia SANIDA

HUG, boulevard de la Cluse 75, 1205 Genève

Née en 1981, nationalité grecque

Diplôme de médecin en 2009 en Grèce, reconnaissance en 2010

Titre postgrade en Psychiatrie et psychothérapie en 2017 en Suisse

Après avoir obtenu son diplôme de psychologie en Grèce en 2003, elle a effectué des études de médecine à Athènes et a obtenu son diplôme en 2009. Elle est venue en Suisse pour faire sa spécialisation en psychiatrie et psychothérapie qu'elle a terminée en 2017. Actuellement engagée aux HUG, elle se spécialise en la thérapie de couple et de famille.

Prof. Pascal SENN

HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Né en 1971, nationalité suisse

Diplôme de médecin en 1997 en Suisse

Titre postgrade en oto-rhino-laryngologie en 2005 en Suisse

Autre titre postgrade (de droit privé) en Chirurgie cervico-faciale en 2010 en Suisse

Après ses études de médecine à Fribourg et à Berne, il a obtenu son diplôme FMH en 1997 et son doctorat en 1998 à Berne. Il a suivi la formation ORL et chirurgie cervico-faciale à l'Inselspital de Berne, Munich et une formation de recherche à Harvard et Stanford. Il a été engagé aux HUG comme médecin adjoint pour la chirurgie de l'oreille en 2014 et a pris la direction du service ORL en 2018.

Dr Sandra SLADOLJEV

Rue d'Italie 11, 1204 Genève
Née en 1984, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2010 en Suisse
Titre postgrade de gynécologie et obstétrique en 2020 en Suisse

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme fédéral de médecin en 2010, elle commence par une brève expérience en médecine interne et chirurgie, avant de commencer sa spécialisation en gynécologie et obstétrique dans différents hôpitaux romands, dont le CHUV et finalement les HUG. Là elle obtient son titre de spécialiste début 2020, tout en continuant d'y travailler. Elle prévoit à présent de s'installer en cabinet privé à Genève en août prochain.

Dr Ruxandra Daniela TOPA

Rue de Lyon 89-91, 1203 Genève
Née en 1968, nationalité française
Diplôme de médecin en 1993, reconnaissance en 2015
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie en 2004, reconnaissance en 2015

Après avoir obtenu son diplôme de médecin en 1993 à la faculté de médecine de Cluj-Napoca, en Roumanie elle a suivi son internat en psychiatrie à Paris et obtenu le titre de spécialiste en psychiatrie et psychothérapie en 2004 et la reconnaissance suisse en 2015. Elle travaille comme cheffe de clinique au Centre ambulatoire de psychiatrie et psychothérapie intégrées (CAPPI) Servette au sein du département de psychiatrie des HUG depuis 2017. Elle s'installera en cabinet de ville à partir de novembre 2020.

Dr Francisco VACCARI

Consultation d'Onex, avenue des Grandes-Communes 37, 1213 Onex
Né en 1977, nationalité italienne
Diplôme de médecin en 2004 au Pérou, reconnaissance en 2015
Titre postgrade en Psychiatrie et psychothérapie en 2011 en Espagne, reconnaissance en 2015

Après avoir suivi ses études au Pérou et en Espagne et obtenu son diplôme de médecine en 2004, il a eu son titre de psychiatre et psychothérapeute en 2011 en Espagne. En 2015, il est arrivé à Genève pour faire une deuxième spécialisation en pédopsychiatrie et psychothérapie à l'office médico-pédagogique, étant actuellement en 4^e année de formation.

Dr Nadejda VOCHTCHININA

Centre Magellan, rue de Lyon 87-91, 1203 Genève
Née en 1979, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2005 en Suisse
Titres postgrades en gynécologie et obstétrique en 2016 en gynécologie obstétrique-opératoire en 2016

Après avoir suivi ses études à la faculté de médecine à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2005, elle a effectué sa formation en gynécologie et obstétrique à Yverdon et Neuchâtel, puis aux HUG depuis 2010. Actuellement spécialiste en gynécologie et obstétrique, et travaillant comme médecin associée aux HUG, elle est installée en ville de Genève depuis avril 2019.

Dr Thaleia VOREOPOULOU

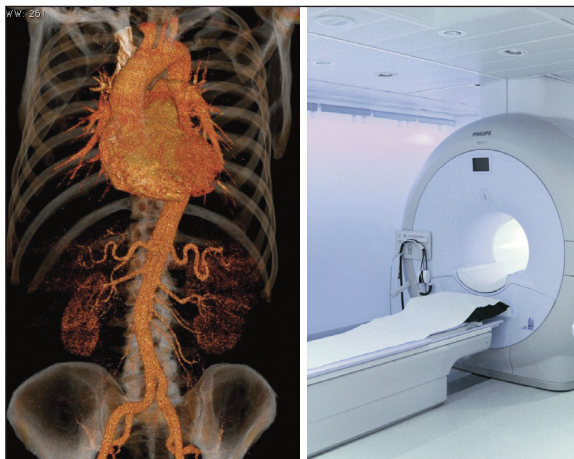
Vein Clinic, avenue de Champel 24, 1206 Genève
Née en 1981, nationalité grecque
Diplôme de médecin en 2006 en Grèce, reconnaissance en 2013
Titre postgrade en Gynécologie et obstétrique en 2015 en Suisse

Après avoir suivi ses études à l'Université démocrite de Thrace en Grèce et obtenu mon diplôme de médecin en 2006, elle a effectué une année de biopathologie à l'Hôpital militaire de Thessalonique. Dès 2007 elle est arrivée en Suisse et a effectué sa formation de gynécologie obstétrique dans des hôpitaux de Suisse romande (Sion, Morges, Fribourg, CHUV) et a complété sa formation en tant que cheffe de clinique aux HUG. Actuellement spécialiste en gynécologie obstétrique opératoire, je suis installée au Centre médical d'Aubonne et elle travaille en tant que médecin agréée à l'Hôpital de Morges et elle va s'installer en ville de Genève à partir de janvier 2020.

Dr Paul VON WAECHTER-GNIADEK

Avenue de la Roseraie 76a, 1205 Genève
Né en 1970, nationalité allemande
Diplôme de médecin en 2004 en Allemagne, reconnaissance en 2010
Titre postgrade en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique en 2018 en Allemagne, reconnaissance en 2018

Après avoir suivi ses études à Berlin et obtenu son diplôme de médecin en 2004, il a suivi la formation chirurgicale à l'Hôpital du Jura/Jura-bernois, puis aux HUG. Ensuite il partit pour l'approfondissement de sa formation à Göttingen/Allemagne où il obtenu son titre postgrade. Actuellement spécialiste en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique, il est installé en ville de Genève depuis octobre 2019. Depuis 2014 il fait également partie de l'organisation humanitaire Plastisch-chirurgisches Centrum für Terroropfer à Berlin.



Expérience - Modernité - Confort
Bienvenue chez Medimage



IRM ostéo-articulaire, neuro-vasculaire, abdominale/ gynécologique, cardiaque



CT scanner Denta-scan



Échographie Doppler



Mammographie numérique low dose



Radiologie interventionnelle et thérapie de la douleur



Radiologie numérique



Panoramique dentaire



Minéralométrie

Les radiologues : Dr Besse Seligman - Dr de Gautard - Dr Kindynis - Dr Walter Dr Deac : Cardiologue FMH spécialisée en IRM cardiaque

du lundi au vendredi de 8h à 18h - Tél : +41 (0) 22 347 25 47

1009000

www.medimagesa.ch Adresse : 1 route de Florissant 1206 GENEVE Fax : +41 (0) 22 789 20 70 Mail : info@medimagesa.ch



CLINIQUE DE CRANS-MONTANA

Nos pôles d'excellence :

- ▶ réhabilitation en médecine interne générale
- ▶ réhabilitation post-opératoire
- ▶ prise en charge des maladies chroniques et psychosomatiques
- ▶ enseignement thérapeutique

Admissions

Toute demande doit être motivée par le médecin prescripteur.
 ☎ 027 485 61 22 - admissions.cgm@hcuge.ch

HUG - Clinique de Crans-Montana, médecine interne de réhabilitation

➤ www.hug-ge.ch/crans-montana



11008288



SECRETARIAT TÉLÉPHONIQUE

Vos correspondants ne font aucune différence nous répondons en votre nom ou votre raison sociale.



« VOUS DICTEZ... NOUS RÉDIGEONS »

Medes met à votre disposition des secrétaires médicales expérimentées pour transposer noir sur blanc vos rapports, protocoles opératoires, expertises, et autres...

NOS PRESTATIONS

- | | |
|---|---|
| ▶ SERVICE SUR DEMANDE : UN JOUR, UNE SEMAINE, UN MOIS | ▶ PRISE DE RENDEZ-VOUS PAR INTERNET |
| ▶ GESTION DE VOTRE AGENDA EN TEMPS RÉEL | ▶ RAPPEL DES RENDEZ-VOUS PAR SMS |
| ▶ FACILITÉ D'UTILISATION | ▶ TRANSFERT D'APPEL URGENT |
| ▶ RETRANSMISSION DES MESSAGES | ▶ COMPATIBILITÉ AVEC VOTRE PROPRE LOGICIEL D'AGENDA |



MEDES SÀRL
 Route de Jussy 29 ▶ 1226 Thônex
 T. 022 544 00 00 ▶ F. 022 544 00 01
info@medes.ch

WWW.MEDES.CH

11007975

Mutations



Membres probatoires (nouveaux membres admis, dont l'admission doit être confirmée après 2 années probatoires, art. 5, al. 7) :

Drs Aurélie LAMON ; Xavier MONTET ; Marie SAINT-FAUST et Séverine SERAFINI, dès le 29 septembre 2020

Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMGe, mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle, le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, art. 6) :

Dr Anne PARMENTIER ROSSMANN, dès le 1^{er} janvier 2021

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8) :

Drs Fernando BALDERRAMA, Rémy BAUMANN, Françoise BOURQUIN CLINARD, Cyrille BOUTHERRE, Catherine CURCHOD FERNANDEZ, Sybille GIGON, Emiliano GIOSTRA, Kati HAUSLER SZECSI, Eric JUILLERAT, Marie-Claire MARION, David PERRIARD, Dominique URBAN, Julia VECSEY et Martine VILASECA BONHOMME, dès le 1^{er} janvier 2021

Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date ; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR ; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10) :

Drs Antoine BORNHAUSER, Michel DANILOSKI, Olivier DOURTHE, Thomas HAUSTEIN, Christian HILLION, Constantin PANOW, Elena RICHARD et Jacqueline ZAHND, au 31 décembre 2020

Changements d'adresses



Dr AMAR Malek

Exerce dorénavant rue de la Servette 94,
1202 Genève

Dr ESPA CERVENA Katerina

Exerce dorénavant chemin de la Gravière 3,
1225 Chêne-Bourg

Dr MORETTI Francesco

Exerce dorénavant rue de Rothschild 54,
1202 Genève

Dr CORNU François

Exerce dorénavant rue du Pont-de-la Fin-1b,
1257 Croix-de-Rozon

Dr EL-GOWHARI Gihane

Exerce dorénavant rue des Lattes 21b, 1217 Meyrin

Dr COLOMBO Stefano

Exerce dorénavant rue de Chêne-Bougeries 24,
1224 Chêne-Bougeries

Dr DELUZE Christophe

Exerce dorénavant route de Florissant 4, 1206 Genève

Dr HALLER Sabine

Exerce dorénavant rue de Chantepoulet 21, 1201 Genève

Dr OSMAN Sarah

Exerce dorénavant rue de Lyon 77, 1203 Genève

Dr CHRISTINAZ-KOCH Ariane

Exerce dorénavant rue de Contamines 30, 1206 Genève

Dr PIN Christina

Exerce dorénavant chemin des Esserts 11b,
1213 Petit-Lancy

Décès



Nous avons le profond regret de vous annoncer le décès du **Professeur François Béguin**, survenu le 29 juillet 2020, du **Docteur Guy Martin**, survenu le 18 septembre 2020, de la **Doctoresse Evellyn Floris**, survenu le 29 septembre 2020 et du **Docteur Raymond Fête**, survenu le 1^{er} octobre 2020.



elden Sàrl
Place de Saint Gervais 1
1201 Genève
www.elden.ch
+4122 547 75 57

**Chère Madame, Chère Doctoresse,
Cher Monsieur, Cher Docteur,**

Nous vous présentons Elden, gestionnaire administratif pour les personnes âgées et les proches aidants en quête d'un service administratif, comptable et financier de pointe.

Peut-être avez-vous des patients qui ont besoin d'une prise en charge de leur vie administrative quotidienne ou de leur coordination à domicile en venant compléter l'offre existante du réseau de soins genevois ?

Le Canton de Genève a inclus Elden dans le réseau de soins pour le maintien à domicile et l'accompagnement des proches aidants afin d'en compléter ses services.

Elden apporte, de par son expérience variée et la multiplication de ses dossiers, une solution efficace pour favoriser le maintien à domicile en organisant et coordonnant toutes les conduites à tenir.

Elden pourra éviter à vos patients les affres et le choc de devoir être probablement orientés vers le TPAE (Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant). Celui-ci doit, en effet, confier leur gestion administrative, comptable et financière au SPAd (service de protection des adultes) qui se trouve depuis de nombreux mois dans une situation particulièrement critique et n'arrive plus à absorber la masse de mandats qui lui est confiée.

Elden , est à même de fournir toutes les prestations de gestion et de coordination pour vos patients, et ceci en toute discrétion et en toute confidentialité. Elden , quand cela est nécessaire, s'entoure des services de spécialistes.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, ainsi que pour une rencontre.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, Chère Doctoresse, Cher Docteur à l'expression de nos sentiments distingués.

elden Sàrl

Petites annonces



Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMGe, cliquer sur « petites annonces » et « bourse de l'emploi » de notre site www.amge.ch

Locaux à partager en temps partiel

Plateau de Champel, à proximité du CEVA, mise en sous-location à temps partiel dans un cabinet médical pluridisciplinaire, d'un local de 24 m² et d'un local de 17 m², libre de suite les lundis, jeudi matin et vendredi. Pour plus d'informations, merci de nous contacter (S. Blanchot).

Contacteur par téléphone : 022 347 70 70

par courriel : drnmimouni@gmail.com

Remise patientèle Rive droite

Généraliste en fin de carrière cherche collègue (avec droit de pratique et n° concordat), pour reprise progressive de patientèle. Cabinet neuf partagé avec un autre généraliste et un spécialiste. Accès facile, ascenseur, parking sous l'immeuble, à proximité immédiate des transports publics. Frais de reprise minimes. Frais fixes modulables.

Contacteur par courriel : saellen@bluewin.ch

Cabinet médical à remettre

Cabinet médical indépendant situé au boulevard des Philosophes avec belle clientèle, Médecine de 1^{er} recours et néphrologie. A remettre courant 2021. Convierait pour 2 à 3 médecins /paramédicaux. Un poste est à pourvoir dès début 2021. Loyer raisonnable.

Contacteur par téléphone : 079 406 17 86

par courriel : dr_marclevy@sunrise.ch

Bureau à louer

Médecin psychiatre FMH sous-loue au 1^{er} janvier 2021 magnifique grand bureau lumineux indépendant 23 m² Plainpalais dans cabinet composé de trois locaux, salle attente commune, lavabo et sanitaires. Prix 1100 CHF charges comprises (ménage, internet etc).

Contacteur par téléphone : 076 816 38 39

022 320 00 09



*Médecins, pour vos patients en fin de vie,
en alternative à l'hôpital,*

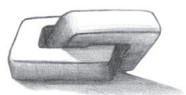
pensez à la Maison de Tara
www.lamaisondetara.ch
Tél. 022 348 86 66

La Lettre de l'AMGe - Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève
ISSN 1022-8039 - Paraît 10 fois par an - Responsable de la publication : Antonio Pizzoferrato -
Contact pour publication : Shâna Tissières - Tél. 022 708 00 21 - shana.tissieres@amge.ch - Mise
en page : Le Trapèze Jaune - 1203 Genève - Publicité : Médecine & Hygiène - Tél. 022 702 93
41 - pub@medhyg.ch - Impression : Moléson Impressions - Distribué à 3000 exemplaires.
AMGe - Rue Micheli-du-Crest 12 - 1205 Genève - Tél. 022 320 84 20 - Fax 022 781 35 71 -
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La Lettre de l'AMGe* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMGe.

Délai rédactionnel : 3 novembre 2020 - Prochaine parution : 19 novembre 2020

AROMED



FONDATION DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE



LA PRÉVOYANCE DES MÉDECINS

Route des Avouillons 30 · 1196 Gland · Tél. 022 365 66 67 · www.aromed.ch